

**Motion des personnels enseignants élus (vie scolaire, secrétariat, agents, AESH)
Collège Georges Chaumeton de L'Union
DGH SEGPA rentrée 2020
CA du 3 février 2020**

Notre chef d'établissement a reçu de la part de la Directrice Académique de l'Education Nationale une proposition de Dotation Globale Horaire (DGH) concernant la SEGPA inférieure de 6h par rapport à celle de l'an passé et en parallèle une hausse des effectifs de 7 élèves. Toutes les DGH des SEGPA de l'Académie paraissent subir ces coupes budgétaires drastiques décidées par M. le Recteur pour la rentrée 2020.

Ces 6h qui disparaissent vont avoir des conséquences lourdes pour les élèves de 4ème et 3ème SEGPA, pour ceux d'Ulis qui sont inclus dans les ateliers, mais également pour l'équipe enseignante de la SEGPA et l'ensemble de la communauté éducative du collège.

En effet, ces heures permettaient jusqu'alors de dédoubler les classes de 4ème et de 3ème et d'inclure les élèves d'Ulis en ateliers. Ceci impliquait d'avoir un besoin de 36h d'enseignants PLP, soit deux postes temps plein sur l'établissement. Avec seulement 30h d'enseignants PLP sur l'établissement à la rentrée prochaine nous ne serons plus en mesure de dédoubler l'intégralité des heures de découverte professionnelle, ce qui va impliquer un alourdissement des emplois du temps en classe entière pour les élèves et mettre en péril les inclusions des élèves de l'ULIS.

Ces élèves qui ont particulièrement besoin de ces heures d'ateliers pour donner du sens aux apprentissages et mieux supporter leur semaine scolaire.

Or ces heures ne pourront pas se faire dans les ateliers car les plateaux techniques construits par le conseil départemental sont dimensionnés pour accueillir 8 élèves, conformément à la législation du code du travail qui s'applique dans ces ateliers professionnels. La circulaire du 28 octobre 2015 précise pourtant l'importance de la pratique acquise dans les plateaux techniques par les élèves dans la construction de leur parcours professionnel.

Nous ne pouvons accepter que les perdants des choix de restrictions budgétaires soient les élèves dont les besoins éducatifs particuliers sont les plus significatifs : grandes difficultés scolaires et situations sociales et familiales fragiles.

Dans un collège qui voit également ses effectifs augmenter à travers une nouvelle carte de sectorisation pour une meilleure mixité sociale, pourquoi baisser le taux d'encadrement d'élèves qui en ont le plus besoin ?

Les élèves qui quittent la SEGPA ont un projet professionnel construit et choisi, ils sont pour la majorité en réussite dans leur parcours scolaire, obtiennent le CFG et plusieurs d'entre eux le DNB Professionnel. Cette réussite ne tient qu'à l'implication des équipes : professeurs des écoles spécialisés, professeurs de lycée professionnel, professeurs de collège, personnels de vie scolaire et d'encadrement qui avec une grande bienveillance savent redonner confiance à ces élèves et les accompagnent dans cette réussite.

Côté enseignants, créer un besoin de 30h d'enseignants PLP sur l'établissement va nécessairement précariser un des deux postes actuels, et signifiera qu'un complément de service de 6h devra être fait dans un autre établissement.

En outre, l'absence de poste de direction de SEGPA nous amène à utiliser des HSA qui devraient normalement servir à mettre en place des situations d'enseignement. Le directeur adjoint chargé de la SEGPA est un interlocuteur essentiel des familles, particulièrement en vue de préparer le projet

professionnel du jeune.

Pour ces raisons, réunis le 3 février 2020 en CA, nous, personnels enseignants, de vie scolaire, du secrétariat, les AESH et agents, élus du collège Georges Chaumeton de l'Union, exigeons davantage d'ambition pour faire réussir tous les élèves et rejetons donc le projet de la DGH proposée pour la SEGPA pour la rentrée 2020 en votant contre.

Nous exigeons une nouvelle dotation globale horaire et demandons :

- que la DGH de la SEGPA soit abondée de 6h pour pouvoir dédoubler l'intégralité des heures de découverte professionnelle des 4ème et des 3ème SEGPA,
- que soit créé un poste de direction SEGPA.
- que les effectifs des classes de l'enseignement général permettent de garantir aux élèves à besoins particuliers les conditions de réussite d'une école qui se prétend inclusive et bienveillante.